BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

72 | 04
AVRIL 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

98 **Gilles PEIGNEY, Richard PROT**
Un type de denier inédit pour les sires de Bourbon

104 **René WACK, Jacques VIGOUROUX, Arnaud CLAIRAND**
Un quart d'écu anachronique frappé à Angers sous Louis XIII

107 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Monnaies d'argent d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservées à la BnF

114 **Jérôme JAMBU**
Pourquoi le louis d'or « de Flandre » n'a pas été créé

119 **François JOYAUX**
Les monnaies d'Extrême-Orient dans les collections numismatiques de la Bibliothèque de Versailles (1re partie)

CORRESPONDANCES

121 **Daniel GRICOURT**
Aureus des quinquennales de Postume anciennement trouvé à Manerbe, près Lisieux (Calvados)

124 **Christophe ADAM, Éric VANDENBOSSCHE, Patrick MANTEAUX**
Des deniers frappés à Chappes sous Charles Martel (717-741)

SOCIÉTÉ

126 Compte rendu de la séance du 1er avril 2017

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 06 MAI 2017 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF
02-04 JUIN 2017 - Journées numismatiques à Perpignan
SAMEDI 02 SEPTEMBRE - 14h00 - INHA

ÉTUDES ET TRAVAUX

Gilles PEIGNEY*, Richard PROT**

Un type de denier inédit pour les sires de Bourbon

Le monnayage des sires de Bourbon, lorsqu'il n'est pas frappé dans le cadre d'une alliance monétaire avec les prieurs de Souvigny se caractérise par une variabilité élevée des types, mais surtout par un choix de types confinant au plagiat. En effet, tous les types connus imitent soit le monnayage de Nevers (Dy 794-797, 803 et 804), soit celui de Vienne (Dy 798), soit les estevenants de Besançon (Dy 799), soit celui de Bretagne (Dy 800) ou celui de la Marche (Dy 802)[1]. Aucun type véritablement propre n'est relevé, même si les imitations énumérées ci-dessus peuvent prendre des libertés importantes avec les types imités.

Au début du XIIIe siècle, la seigneurie de Bourbon est solidement implantée entre le sud du Berry, le nord de l'Auvergne, l'ouest de l'Autunois et le sud du Nivernais. Elle ne succède à aucune entité préexistante. Guy Coquille a justement qualifié cette construction féodale de « *Province et païs nouvellement composé comme en marqueterie ou Mosaïque de plusieurs pièces rapportées, acquises des Seigneurs voisins* »[2]. La même dynastie, celle des Archambault, sans doute issue des viguiers de Deneuvre en Auvergne et peut-être des viguiers de Bourbon en Berry a bâti cette seigneurie depuis le début du Xe siècle, en s'appuyant sur le prieuré de Souvigny implanté dans la viguerie de Deneuvre et qu'elle a fondé vers 920. En 1196, Mathilde, dernière descendante de cette lignée épouse Guy de Dampierre dont le fils porte à nouveau le nom d'Archambault (le plus souvent considéré comme le numéro VIII). C'est l'arrière-petite-fille de cet Archambault, Béatrix, qui épouse Robert de Clermont, sixième fils de Saint-Louis en 1276 et qui est à l'origine de la lignée menant à Henri IV. Peut-être faut-il chercher dans cette origine diverse la liberté d'inspiration des sires de Bourbon en matière de types monétaires.

Pour ne pas déroger à la règle ci-dessus, le type de denier présenté ici et qui, à notre connaissance n'est pas répertorié à ce jour[3], imite une fois encore le monnayage de Nevers, mais d'une façon différente des autres types connus.

Ce denier présente la légende suivante :

D/ +LODVICV∽REX (∽ couché et E oncial) avec dans le champ une large faucille de type nivernais en position verticale à droite et un meuble mal déterminé qui pourrait être une croisette fichée à gauche.

R/ +BORBONEN∽IS (E oncial et premier ∽ couché) avec dans le champ une croix simple (non pattée).

Ce denier présente les caractéristiques suivantes :
Masse : 0,86 g ; diamètre maximum : 18,8 mm ; axe des coins : 6 h.

* gillespeigney@gmail.com
** richard.prot6@orange.fr

1. Les références Dy [ ] renvoient toutes à DUPLESSY 2004.
2. COQUILLE 1703, t. 1, p. 413, col. 1.
3. Un exemplaire de ce type avec variante (trèfle au 1er canton du revers) a toutefois été vendu par CGB.

Figure 1 (agrandissement × 1,5)

Ce denier diffère sensiblement des autres monnaies des sires de Bourbon imitant le monnayage nivernais par plusieurs aspects :

- Au droit, la faucille est positionnée verticalement à droite et est très importante. Tous les autres types imitant le monnayage de Nevers présentent des faucilles beaucoup plus grêles posées horizontalement en haut du champ (Dy 794-797) (figure 2) ou verticalement à droite, mais à l'envers, c'est-à-dire avec la poignée de la faucille en bas (Dy 803). Cette faucille rappelle immédiatement le type de faucilles apparaissant sur les deniers des comtes de Nevers Pierre de Courtenay (1184-1199) (Dy 758) (figure 3), Hervé de Donzy (1199-1222) (Dy 759 et 760) (figures 4-5) ou Guy II (1226-1241) (Dy 761) (figure 6). Deux différences importantes toutefois : La poignée de la faucille est à gauche (position « normale » réminiscence de la jambe du R rétrograde du monogramme REX qui a évolué en faucille) alors que depuis 1160 environ (peu de temps après le début du monnayage nominatif à Nevers) le sens de la faucille s'est inversé sur le monnayage de Nevers avec la poignée à droite. En conséquence de cette inversion, la faucille se positionne à gauche du champ à Nevers alors qu'elle se positionne à droite sur cette monnaie.
- Toujours au droit, seule apparaît dans le champ avec la faucille, un meuble mal identifié qui pourrait être une croisette (qui semble fichée à l'horizontale) et non une croisette grêle fichée verticalement accostée d'un pal et de trois points superposés réminiscences du X et du E du monogramme REX comme sur les types Dy 794 (figure 2) et 795. Cette croisette est très proche de la croisette apparaissant sur les deniers de Pierre de Courtenay (Dy 758) (figure 3). L'interprétation exacte de cette croisette est difficile sur l'exemplaire présenté, la croix du revers transparaissant fortement au droit. Cette situation est exactement celle qu'on peut constater sur pratiquement tous les exemplaires du type Dy 760 (figure 5) d'Hervé de Donzy ou la croisette est remplacée par une fleur de lys qui le plus souvent ressemble à une croisette, le haut de la fleur de lys étant oblitéré par la croix du revers.
- Au revers, la croix est droite, épaisse et non cantonnée, alors que les types Dy 794-795 (figure 2), comme presque tous les autres types des sires de Bourbon (à l'exception du type Dy 798 copiant la monnaie de Vienne qui est classée par Jean Duplessy vers 1200-1240) présentent une croix pattée. Cette croix droite ressemble fortement à celle des monnaies de Pierre de Courtenay ou d'Hervé de Donzy. L'exemplaire représenté en figure 5 présente une croix de revers particulièrement courte pour le type.

Figures 2-6 (agrandissement × 1,5)

- La graphie des lettres tant au droit qu'au revers diffère nettement de celle beaucoup plus carrée et élancée des types Dy 794-797 (figure 2). Par contre, elle est très proche de celle beaucoup plus trapue du type Dy 760 (figure 5) d'Hervé de Donzy et non des monnaies de Pierre de Courtenay (figure 3), de Guy II (figure 6) ou de l'autre type d'Hervé de Donzy (figure 4). Les Є y sont onciaux et le S à la fin de la légende du droit (NIVЄRSCIS) est lui aussi couché.

L'ensemble de ces observations nous amène à proposer que ce nouveau type Bourbonnais est une imitation consciente du monnayage d'Hervé de Donzy et plus particulièrement de son type Dy 760 (figure 5). La masse de cette monnaie est tout à fait compatible avec cette imitation. Sur 39 exemplaires du type Dy 760 étudiés, la masse moyenne de ces monnaies s'établit en effet à 0,91 g. Deux monnaies de ce type ont par ailleurs fait l'objet d'analyses de leur composition métallique[4] :

- BnF n° 300 ; 0,94 g ; Ag 29,5 % ; poids de fin 0,28 g ;
- BnF n° 301 ; 0,92 g ; Ag 25,3 % ; poids de fin 0,23 g.

Il serait intéressant de pouvoir procéder à l'analyse de la composition métallique de la monnaie présentée pour comparaison.

Pourquoi cette monnaie fut-elle frappée ?

- Cette brève note n'est pas le lieu pour discuter des avantages tirés de l'imitation de types existants. Qu'il suffise de dire que l'imitateur cherche sans doute à bénéficier pour son monnayage de la bonne image du monnayage imité et de sa circulation large, quitte à frapper ses monnaies à des conditions d'aloi différentes et plus rémunératrices. Il ne fait pas de doute que le type de Nevers copié jouissait d'une reconnaissance certaine au début du XIIIe siècle, contrairement au type Dy 758 de Pierre de Courtenay qui est rare.
- Pour autant, nous nous permettons de suggérer une autre explication pour ce type particulier qui découle directement de la datation que nous proposons pour la frappe de ce type monétaire.

Quand cette monnaie a-t-elle pu être frappée ?

- Il ne fait pas de doute à nos yeux que le type Dy 760 (figure 5) est le premier frappé par Hervé de Donzy après qu'il soit devenu comte de Nevers en 1199 et que ses deux types monétaires ont été frappés successivement et non simultanément. En sus de considérations typologiques et historiques multiples allant dans ce sens mais qui dépasseraient l'objet de cette présentation[5], les trésors monétaires contenant des monnaies d'Hervé de Donzy répertoriés par Jean Duplessy supportent ce classement chronologique. Au nombre de 17, pour 9 d'entre eux on connaît le type d'Hervé de Donzy qu'ils contenaient. Pour 8 d'entre eux, on sait seulement qu'ils contenaient des deniers d'Hervé, mais sans savoir de quel type ; on ne peut rien en tirer de plus pour cette analyse. Que tire-t-on de l'étude de ces 9 trésors ? Deux enseignements :
  - tout d'abord, aucun de ces trésors ne contient à la fois les deux types Dy 759 et 760. Ceci amène à penser que ces deux types se sont bien succédés, mais n'ont sans doute pas été frappés simultanément ;

4. Peigney 2014, p. 173-174.
5. À ce sujet, voir Peigney 2014, p. 169-172.

- ensuite sur les 9 trésors contenant des types identifiés, les 6 classés comme les plus anciens chronologiquement[6] ne contiennent que des types Dy 760 et les trois plus récents[7] que des types Dy 759. On ne peut exclure un hasard, mais les faits semblent concluants ;
- par ailleurs, Jean Duplessy n'avait pu étudier la trouvaille du château de Griselles dans le Tonnerrois qui fut construit par Hervé de Donzy de 1212 à 1216. Robert Biton qui l'a étudiée[8] pense qu'il s'agit du contenu d'une bourse perdue pendant la construction du château ou peu après. Elle se compose de trois deniers de Gien, d'un denier de Raoul VII de Déols, d'un denier de Souvigny et de deux deniers d'Hervé de Donzy du type Dy 759. Robert Biton considère que les deniers de Nevers sont de bonne fraicheur. Ceci nous donne une indication de l'époque approximative du début de la frappe du type Dy 759, au plus tard en 1215.

• Si 1200 apparait bien comme un terminus post quem pour l'émission du type bourbonnais présenté, reste à comprendre si cette monnaie a été copiée par les sires de Bourbon alors que le type monétaire de Nevers imité était encore frappé ou après son remplacement par le nouveau type d'Hervé de Donzy. Il est évidemment très difficile de répondre à cette question. Ainsi, deux types monétaires des sires de Bourbon imitant d'autres types monétaires donnent des indications divergentes :
  - le type Dy 794, de loin le plus commun des types de Bourbon dans les trésors et imitant le monnayage immobilisé nivernais (figure 2) a certainement été frappé après que le type imité ait été remplacé par les premiers monnayages nominatifs de Nevers (au plus tard vers 1161-1168) ; en fait, il est probable que le monnayage immobilisé imité avait cessé d'être frappé quelque temps avant cette date[9]. L'enfouissement du premier trésor répertorié contenant ce type, le premier trésor d'Alluy[10] est daté par Jean Duplessy de 1162-1164 et les monnaies de Bourbon y contenues ne représentent encore que 6,2 % des monnaies de Souvigny y contenues (68/1098) alors que dans le second trésor d'Alluy[11] que nous proposons de dater de 1170-1180 les monnaies de Bourbon y contenues représentent 13,9 % des monnaies de Souvigny y contenues (229/1652), ce qui peut laisser penser que le monnayage des sires de Bourbon était relativement récent en 1162-1164 ;
  - a contrario, le type énigmatique des sires de Bourbon Dy 802, daté par le trésor de Jonzac (1250-1255) imite de près le type Dy 961 de Hughes XI de la Marche (1249-1260). Il fait donc peu de doutes que cette imitation ait été faite alors que le type imité était en circulation.

Cette monnaie étant unique à ce jour, il est probable qu'elle ne fut frappée que très peu de temps et en petit nombre. L'explication la plus naturelle pour cela est que sa frappe ne fut pas poursuivie lorsqu'il apparut que le type imité disparaissait assez

6. Les numéros renvoient à la numérotation des trésors dans Duplessy 1985 : nº 271 Rédéné (1202-1213), nº 61 Brousse (1202-1223), nº 93 Châtillon-sur-Cher (1206-1207), nº 126 Druye-Parigny (1206-1207), nº 153 Gençay (1206-1219) et nº 225 Montluçon (1212-1213).
7. Les numéros renvoient à la numérotation des trésors dans Duplessy 1995 : nº 140 Gisors (1244-1245), nº 92 La Charité-sur-Loire (1252-1257) et nº 33 Saint-Maixent-l'école (1315-1322).
8. Biton 1989.
9. Peigney 2014, p. 103.
10. Duplessy 1985, nº 7.
11. Claret, Poisson 1997.

brutalement de la circulation monétaire. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, cette imitation visait sans doute à profiter de la bonne image du denier correspondant de Nevers qui connut une circulation significative et qui semble disparaitre vers 1215 pour être remplacé par le type Dy 759. Il semble donc que c'est à Guy de Dampierre, sire de Bourbon de 1196 à 1216 après son mariage avec Mathilde de Bourbon que nous devons cette monnaie.

Nous nous permettons toutefois de suggérer une autre explication à la frappe de ce type monétaire et à la rapide cessation de celle-ci. En effet, en 1213, Hughes, prieur de Souvigny et ce même Guy de Dampierre conviennent de s'associer pour battre monnaie de Souvigny à frais et profits communs[12]. Guy de Dampierre s'engage par ailleurs à cesser de frapper monnaie à Montluçon. La frappe de ce type monétaire pourrait bien alors avoir été un moyen de pression de la part de Guy de Dampierre pour amener Hugues, prieur de Souvigny à accepter une telle association. Guy de Dampierre frappait monnaie à Montluçon (au type d'Anjou / Gien) depuis une date postérieure à sa prise de possession de cette seigneurie en 1202. Cette monnaie, toutefois ne semble pas avoir joui d'une circulation très importante lorsqu'on étudie les dépôts monétaires de l'époque. Seul un trésor provenant justement de Montluçon[13] en contenait un nombre important. Il n'est pas impossible que la menace d'une nouvelle frappe, cette fois au nom des sires de Bourbon et à un type très populaire à l'époque ait été un argument convaincant pour le prieur de Souvigny d'accepter une telle association.

Nous proposons donc pour l'émission de cette monnaie une période brève de peu antérieure à 1213, sans nul doute à revoir si une trouvaille monétaire apparaît avec ce type.

Bibliographie

Barthelemy 1845 : A. de Barthelemy, Essai sur l'histoire monétaire du Prieuré de Souvigny (Allier), *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, VI, 1845, p. 265-278.

Biton 1989 : R. Biton, Château de Griselles, étude numismatique, *Bulletin archéologique et historique du Chatillonais*, 1989, p. 40-44.

Claret, Poisson 1997. B. Claret, J.-M. Poisson, Le dépôt monétaire d'Alluy (Nièvre) et le monnayage des prieurs de Souvigny au xiie siècle, *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, IV, 1997, p. 122-130.

Coquille 1703 : G. Coquille, *Histoire du Nivernois, Œuvres*, I, Bordeaux, 1703.

Duplessy 1985 : J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, I, 751-1223, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1985.

Duplessy 1995 : J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, II, (1223-1385), Paris, Bibliothèque nationale de France, 1995.

Duplessy 2004 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises féodales*, I, Paris, 2004.

Peigney 2014 : G. Peigney, *Le monnayage nivernais des comtes de Nevers – 954-1355 – Essai de synthèse historique, économique et numismatique,* Mémoire de Master 2 de l'École Pratique des Hautes Études, préparé sous la direction de Marc Bompaire, 2014.

Soultrait 1854 : G. de Soultrait, *Essai sur la numismatique nivernaise*, Paris, 1854.

12. Soultrait 1854, p. 15 ; Barthelemy 1845, p. 9.
13. Duplessy 1985, no 225.

René WACK, Jacques VIGOUROUX, Arnaud CLAIRAND

Un quart d'écu anachronique frappé à Angers sous Louis XIII

L'un d'entre nous a eu l'occasion d'acquérir il y a une douzaine d'années un curieux quart d'écu portant la titulature royale de Louis XIII, le différent de l'atelier d'Angers, à savoir la lettre F, ainsi que le surprenant millésime de 1603 (figure 1).

Figure 1

Sa description est la suivante :

D/ +LVDOVIC • XIII • D.G • FRAN • ET • NAVA • REX 1603 ; croix fleurdelisée.

R/ SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDICTVM différent F ; écu de France couronné accosté de II - II.

Point 7e sous la lettre E de NOMEN et petit point dans le bas de la boucle du B de BENEDICTVM.

Poids : 9,42 g ; diamètre : 30 mm.

L'examen de cette monnaie révèle la marque de Pierre Chevrier, maître en exercice à la Monnaie d'Angers à compter du 6 juin 1613, un gland, et celle du graveur Jehan Boyvin, le B de BENEDICTVM ayant la boucle du bas pointée[1]. La pièce porte des traces de circulation évidente, son poids de 9,42 g. pour un poids théorique de 9,709 g. le confirmant. Si l'aspect général de cette monnaie semble qu'elle soit de bon aloi, nous avions des interrogations sur l'origine de la frappe de ce quart d'écu (Angers ou un atelier clandestin ?) ainsi que sur le pourquoi de cette date de 1603 pour le moins surprenante. En 1603 le futur Louis XIII n'avait que deux ans et toutes les espèces étaient frappées au nom de son père Henri IV. Un examen attentif des chiffres de la date ne révèle aucune retouche, regravure ou inversion. Il est à noter que le chiffre zéro n'a pas été utilisé sous Louis XIII avant 1620, vu que les nouveaux poinçons au nom de Louis XIII ne sont arrivés à Angers que les tous derniers jours de décembre 1610, l'accusé de réception de ces derniers étant daté du 1er janvier 1611[2] et par conséquent aucune frappe n'a eu lieu en 1610 à la Monnaie Angers au nom de de Louis XIII, ce qui, à l'exception des ateliers navarro-béarnais, est le cas de tous les ateliers du royaume.

1. Arbez *et al.* 2010.
2. AN, Z1b 398.

Dans le doute, et en attente d'une solution, cette monnaie patientait dans son médaillier.

Ce n'est que récemment que deux d'entre nous ont retrouvé, dans les archives criminelles et celles des règlements et matières administratives de la Cour des monnaies, plusieurs textes traitant de ce quart d'écu. Le premier texte daté du 16 février 1616 émane de la Cour des monnaies[3]. En voici la teneur : « La Cour a arrêté d'écrire à messieurs les commissaires députés pour aller à Angers que monsieur le commissaire garde du comptoir en faisant la recherche des deniers courants a trouvé deux deniers portant le millésime mil six cent trois sous le nom de ludovicus et différent de Chevrier à présent maître de ladite monnaie qui n'a en ferme d'Angers que du neuvième jour de janvier mil six cent treize ». Ce texte nous apprend que la Cour a demandé aux juges, commissaires députés, de se rendre à Angers pour enquêter sur ces monnaies au millésime 1603 apparemment frappées à Angers sous la maîtrise de Pierre Chevrier. Cette enquête fait suite à la découverte dans la circulation courante de deux exemplaires par je juge garde au comptoir. Ce magistrat, conseiller pour l'instruction et le jugement des monnaies, était nommé chaque année le premier décembre pour qu'il se transporte dans les bureaux des recettes générales, chez les banquiers et même chez des particuliers (commerçants) pour trouver les espèces frappées dans l'année, parce que ces espèces, appelées deniers courant, étaient nécessaires au jugement des monnaies frappées[4].

Le lendemain 27 février 1616 le greffier de la Cour, suite à l'arrêt de la veille, a adressé un courrier aux commissaires députés François Hac et Jean Brice pour enquêter sur place : « Messieurs, la Cour me charge de vous écrire que monsieur le général commis à la garde du comptoir d'icelle en la présente année faisant recherche de deniers courans a trouvé deux deniers quartz d'escu, soubz le nom de Ludovicus du différent de la Monnoye d'Angers et de Pierre Chevrier, maître d'icelle Monnoye, portant le millésime mil six cens trois, néantmoins outre la faulte qui est en la légende, le bail dudit Chevrier n'est que du neufième janvier mil six cent treize, à commencer dudit jour. Vous entendez le subject de cette lettre afin que estans sur les lieux vous découvriez ce mal et fassiez toutes recherches qui servions à avérer les malversations et de tout faire bonne procédure »[5].

Dès le 5 mars 1616 les commissaires députés rendent compte, sous la signature de Hac et Brice, de l'enquête effectué depuis leur arrivée à Angers. Ils expliquent que dès leur arrivée ils ont fait emprisonner le maître ainsi que tous les officiers de la Monnaie et ont procédé à plusieurs investigations et confrontations des témoins. Ils demandent qu'on procède rapidement au rétablissement de la Monnaie par voie de commissions par la Cour, du maître et des officiers, et que vu la suspicion qu'ils ont de la caution et de l'avocat de Chevrier les courriers leurs soient adressés en « lieu seur »[6].

Le 20 avril 1616 « les fers et pilles et trousseaux de mil six cent seize ont été remis au comptoir de la Cour »[7].

3. AN, Z^{1b} 151.
4. Clairand, Kind 2000.
5. AN, Z^{1b} 400.
6. AN, Z^{1b} 400.
7. AN, Z^{1b} 400.

Le 10 mai 1616 Laurent Hiret est commis à la maîtrise jusqu'au 31 décembre 1616, suite à l'emprisonnement de Pierre Chevrier[8].

Le 20 août 1616 suite à la procédure criminelle un arrêt de la Cour des monnaies a déclaré le maître de la Monnaie d'Angers, Chevrier « incapablement jamais servir en Monnoye, ny officier en icelle par, ordonne que la ferme de ladite Monnoye fue republiée aux périls et fortune dudit Chevrier sans le décharger, ny sa caution, certificateur et associés au cas qu'elle fut adjugée à moindre fay fort que celle portée par le bail dudit Chevrier du dix-huitième jour de may mil six cent treize »[9]. Ce bail du 18 mai qui fut adjugé par la Cour à Pierre Chevrier, après surenchérissement sur celui de Pierre Olivier, s'élevait à un fait fort de 10 000 marcs d'argent par an, en quarts et huitièmes d'écu, soit environ 2,45 tonnes d'argent, ce qui est un poids considérable pour un atelier moyen comme celui d'Angers[10].

Le 31 août 1616 la Cour a ordonné « que les fers pilles et trousseaux sur lesquels a été fabriqué l'ouvrage en la Monnaie d'Engers es années mil six cent treize, six cent quatorze et six cent quinze, mesme les deux trousseaux des pièces de seize sols du millésime six cent troys sous la légende du roy à présent règnant, déposés es mains du substitut dudit procureur général en ladite Monnoye de l'ordonnance de Maîtres François Hacet et Jean Brisse, conseillers et généraux en ladite Cour, commissaires lors députés audit Angers, seront rompus et disformez en présence des commis gardes de la Monnoye, dudit substitut et de Jehan Boyvin, commis tailleur, et rendus audit Boyvin en payant par icelluy Boyvin aux gardes de ladite Monnoye de dixiesme..... de la valeur d'iceux suivant l'ordonnance..... et quand aux pilles et trousseaulx de la présente année du différent de Pierre Chevrier..... ordonne qu'ils demeureront au comptoir de ladite cour pour y avoir recours sy besoing est... »[11].

Ce texte nous apprend que contrairement aux règles ordonnant que les coins soient difformés à la fin du jugement des boîtes de chaque année ils étaient encore conservés pour les millésimes de 1613 à 1615 ainsi que deux trousseaux avec le millésime frauduleux de 1603, ce qui laisse supposer qu'ils auraient encore pu être utilisés en 1616. De ce fait il est fort probable que les chiffres de fabrication des quarts d'écu sous la maîtrise de Pierre Chevrier ne reflètent pas la réalité de la production. Pour 1613 la frappe de quarts d'écus avec les huitièmes par équivalence était, d'après les 34 pièces emboîtées, de 15 422 exemplaires[12], ce qui représente un poids monnayé de 150 kg, poids fort éloigné des 2,45 tonnes prévues annuellement. La boîte avec les deniers de la fabrication de l'année 1613, qui devait être apportée à la Cour des monnaies avant le 12 février de l'année suivante, date ultime fixée par les ordonnances de 1543 et 1563[13], ne devait pas contenir de quart avec le millésime frauduleux de 1603 ce qui aurait entrainé une réaction immédiate de la Cour, réaction qui n'est intervenue qu'après la découverte de deux quarts à ce millésime dans la circulation courante début 1616.

8. Arbez *et al.* 2010.
9. AN, Z^{1b} 400.
10. AN, Z^{1b} 398.
11. AN, Z^{1b} 685.
12. AN, Z^{1b} 303.
13. Clairand, Kind 2000.

Il est intéressant de noter que le tailleur en exercice de la monnaie, Jehan Boyvin, est présent lors de la difformation et rupture des coins et qu'il peut même récupérer le métal des fers en payant le dixième de la valeur de ces coins aux juges gardes, ce qui laisse supposer, qu'il a été élargi et non inquiété pour la gravure des coins fautifs. Jehan Boyvin était le tailleur commis de l'atelier depuis 1580 et il n'a cessé ses fonctions qu'en 1629, remplacé par son fils René Boyvin, commis par la Cour, vu que son grand âge ne lui permettait plus d'exercer sa charge[14].

Il semble également que personne n'ait enchéri suite à la republication du bail de Chevrier, vu que Laurent Hiret est commis à la maîtrise par la Cour des monnaies pour le restant du bail fait à Pierre Chevrier, c'est-à-dire jusqu'à fin 1618, ce qui n'est pas étonnant vu le fait fort considérable du bail. Hiret a pris pour différent une « rose » mis près du F, et nous connaissons des monnaies portant ce différent pour les années 1616 à 1618.

Pour conclure nous ne pouvons que constater la célérité avec laquelle cette enquête a été menée, tout fut quasiment finalisé dans un délai de six mois, du 26 février, date du premier arrêt de la Cour des monnaies, au 31 août 1616. Il reste à trouver, s'il existe, le texte de la condamnation criminelle de Pierre Chevrier pour connaître les éventuelles sanctions pénales prononcées à son encontre pour avoir frappé des quarts d'écus anachroniques, dont un exemplaire, par extraordinaire, est parvenu jusqu'à nous.

Bibliographie

Arbez *et al.* 2010 : F. Arbez, J. Vigouroux, R. Wack, Marques des monnaies d'Angers, *Cahiers numismatiques*, 186, 2010, p. 37-43.

Clairand, Kind 2000 : A. Clairand, J.-Y. Kind, *Le traité des monnaies de Jean Boizard d'après l'édition de Paris de 1692*, Paris, 2000, p. 56-57 et 197-198.

Christian CHARLET*, Jean-Yves KIND**

Monnaies d'argent d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservées à la BnF

En poursuivant notre étude de *l'Inventaire des monnaies d'or et d'argent de la collection du roi*, Registre gamma 46 paraphé vers 1722 par le garde de la collection royale Gros de Boze, nous avons retrouvé plusieurs monnaies d'argent de la principauté d'Arches-Charleville. Ces monnaies furent frappées par le prince Charles de Gonzague-Nevers qui devint duc de Mantoue à la fin de 1627 sous le nom de Charles Ier, ainsi que par son petit-fils et successeur Charles II, duc de Mantoue ; le règne de Charles de Gonzague avait débuté en 1601[1].

14. Arbez *et al.* 2010.

* Membre titulaire de la SFN. Ancien historien de la Ville de Paris.

** Responsable des monnaies françaises au département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale de France ; jean-yves.kind@bnf.fr

1. Charlet, Kind 2015 ; 2016a-b.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Ces monnaies sont aujourd'hui conservées au DMMA de la BnF (ancien Cabinet des Médailles) après avoir été répertoriées pour la plupart en 1862 par Poey d'Avant sans les étudier[2]. Elles se répartissent en deux groupes :

- monnaies de Charles de Gonzague antérieures à 1628, donc dépourvues du titre de duc de Mantoue porté à partir de cette date ;
- monnaies de Charles de Gonzague devenu Charles Ier duc de Mantoue et de son successeur Charles II.

La présente communication est consacrée aux monnaies de Charles de Gonzague antérieures à 1628. Le registre gamma 46 nous fait connaître six monnaies d'argent antérieures à 1628. Elles sont classées au chapitre Salusse et Mantoue, p. LXXI et suivantes, plus précisément à la XIe tablette p. LXXVII. Leur description y est la suivante :

D/ CAR • GONZ • ET • CLEVEN • D • NIV • ET • RETH. Son buste.
R/ SVPREMVS • PRINCEPS • ARCHENSIS • 1611. Ses armes.
Cette pièce est classée par Poey d'Avant sous le no 6129 avec la mention « Cabinet de France » et gravée par Léon Dardel en planche CXLII no 14 ; elle est appelée « Grand écu ». Aujourd'hui, elle est répertoriée BnF 3403 (figure 1).
Diamètre : 42 mm ; Poids : 29,05 g.

D/ ✹ CAROLVS • DVX • NIVERNENSIS • ET • RETHELENSIS • 1614. Son buste.
R/ DEI ✹ GRATIA ✹ PRINCEPS ✹ ARCHENSIS ✹. Ses armes.
Poey d'Avant no 6130, avec « Cabinet de France » et planche CXLII no 15 ; pièce appelée « Très grand module ». BnF 3405 (figure 2). Nous remarquons la faute du registre gamma 46 où est écrit « gracia » alors que la pièce montre « gratia ».
Diamètre : 48 mm ; Poids : 30,95 g.

D/ CAROLVS • DVX • NIVERNENSIS • ET • RETHELENSIS. Un aigle qui porte un Écu.
R/ DEI • GRATIA • PRINCEPS • ARCHENSIS.
Poey d'Avant no 6124 avec mention « Cabinet de France » mais sans illustration (voir planche CXLII no 12, y rajouter le millésime et la valeur) ; pièce appelée « Thaler ». BnF 3406 (figure 3). Cette pièce est au millésime 1614.
Diamètre : 37 mm ; Poids : 20,18 g.

D/ CAROLVS • GONZAGA • DVX • NIVERN • ET • RHET. Même type que le précédent.
R/ SVPREMVS ✹ PRINCEPS ✹ ARCHENSIS. Ses armes.
Poey d'Avant no 6126 (sans « Cabinet de France ») et planche CXLII no 13 ; pièce appelée « Thaler ». BnF 3404 (figure 4). Cette pièce est au millésime 1611.
Diamètre : 37 mm ; Poids : 19,95 g.

D/ ✹ CAROLVS • GONZAGA • D • NIVERN • ET • RETH. Une croix terminée par quatre fleurs de lis.
R/ SVP • PRIN • ARCH • 1609. Ses armes.
Poey d'Avant no 6127, avec « Cabinet de France » mais sans illustration ; pièce appelée fautivement « demi-écu ». BnF 1033 (figure 5). Nous remarquons la faute du registre gamma 46 où est écrit RHET au lieu de RETH.
Diamètre : 30 mm ; Poids : 9,48 g.

2. Poey d'Avant 1862.

D/ CAROLVS • GONZ • D • NIV • ET • RETH • SVP • PR • ARCH. Une croix cantonnée de (la description de cette monnaie est restée incomplète).
Poey d'Avant n° 6133 avec « Cabinet de France » et planche CXLIII n° 1. BnF 1025.
Le millésime est 1606. Diamètre : 30 mm ; Poids : 9,18 g.

En raison de certaines caractéristiques propres, cette sixième et dernière monnaie de la série du registre gamma 46 p. LXXVII ne sera pas étudiée dans la présente communication. Elle fera l'objet d'une étude spécifique ultérieurement.

Observation sur les monnaies 1 à 5

En ce qui concerne les monnaies 1 et 2, au portrait

Ces monnaies sont des thalers ou plus précisément des *ducatons* imités de l'Empire et des Pays-Bas. Présentées en 1995 à l'exposition internationale de Mantoue, elles y figurent dénommées « ducatone » dans le catalogue[3]. Leur poids est plus élevé que celui des thalers, moins lourd que celui des ducatons.

Ces deux monnaies sont uniques ; elles n'ont pas circulé et elles semblent bien être des monnaies de prestige, frappées sous forme d'essais appelés à l'époque « épreuves ». Leur style et leur fabrication particulièrement soignés, sans aucun défaut, permettent de le penser.

Ces « épreuves » furent sans doute remises au roi lorsque les perfectionnements apportés aux machines des Briot permirent de frapper à partir de la fin 1610 les pièces d'argent d'un certain module (37 mm) que furent les pièces de 30 (XXX) sols qui suivent. On peut penser qu'à cette occasion, Charles de Gonzague remit à la Régente Marie de Médicis une pièce de XXX sols à l'aigle accompagnée d'un ducaton frappé en épreuve avec son portrait.

En 1613-1614, Charles de Gonzague modifia la légende de ses monnaies, remplaçant « Svpremvs Princeps Archensis » (prince souverain d'Arches) par « Dei gratia Princeps Archensis » (prince d'Arches par la grâce de Dieu) après en avoir avisé Louis XIII[4].

Compte tenu des erreurs et des insuffisances contenues dans le Registre Gamma 46 et chez Poey d'Avant, il est nécessaire de donner ci-après une description complète et exacte de ces deux ducatons.

Ducaton de 1611

D/ CAR • GONZ • ET • CLEVEN • D • NIV • ET • RETH.
Dans un grènetis, buste du prince tourné à droite, cuirassé et drapé, portant un col de dentelle.
R/ SVPREMVS • PRINCEPS • ARCHENSIS • 1611.
Dans un grènetis, écu orné écartelé aux armes de Gonzague-Mantoue, Alençon, Bourgogne et Clèves portant en cœur un soleil dans un petit écusson. L'écu est surmonté d'une couronne ducale coupant le grènetis et sous laquelle est inscrit en grec OLVMPOS. Dans la couronne est représenté le Mont Olympe au sommet duquel un petit autel coupe la légende • FIDES • .

3. Mantoue 1995, p. 292 et 296-298 ainsi que Tav. 54.
4. Heroard 1989, p. 1979.

La mention « Charles de Gonzague de Clèves », fréquente dans les documents et les signatures du duc de Nevers à l'époque, ne figure jamais sur ses monnaies à l'exception de ce ducaton de 1611 ; il en est de même du petit soleil (armes personnelles) spécifique à cette pièce.

La présence de la mention « Charles de Gonzague de Clèves » accompagnée de celle du soleil renforce le caractère tout à fait exceptionnel de cette magnifique monnaie dont il ne fut très certainement frappé que quelques exemplaires, conformément à l'usage observé pour les « épreuves » (aujourd'hui *essais*) à l'époque.

Le graveur de cette pièce fut Nicolas Briot, le maître de la Monnaie étant alors son père Didier Briot[5].

Ducaton de 1614

Très proche de celui de 1611, il présente néanmoins quelques différences avec ce dernier.

D/ ✹ CAROLVS • DVX • NIVERNENSIS • ET • RETHELENSIS • 1614.
Dans un grènetis, buste du prince tourné à droite, cuirassé et drapé, portant un col de dentelle plus grand que celui de 1611.

R/ DEI ✹ GRATIA ✹ PRINCEPS ✹ ARCHENSIS ✹.
Dans un grènetis, écu orné écartelé aux armes de Gonzague-Mantoue, Alençon, Bourgogne et Clèves portant en cœur les armes de Saxe dans un petit écusson. Comme sur le ducaton de 1611, l'écu est surmonté d'une couronne ducale coupant le grènetis et sur laquelle est inscrit en grec OLVMPOS. Dans la couronne est représenté le mont Olympe au sommet duquel un petit autel coupe la légende FIDES. Le revers de ce ducaton est identique à celui figurant sur la pièce de XXX sols à l'aigle de 1614 qui suit.

Les remarques énoncées plus haut à l'égard du ducaton 1611 à propos de son caractère exceptionnel, sont également valables pour le ducaton 1614, unique comme le premier.

On remarquera que le graveur n'y a pas inséré la mention « de Clèves », celle « de Gonzague « n'y figurant pas. Depuis 1612, Charles de Gonzague s'est rapproché de la succession de Mantoue d'où sa nouvelle légende : « Charles par la grâce de Dieu » et son blason porte désormais en cœur les armes de Saxe à la place de celles de La Marck : nous verrons ces dernières sur la pièce de XXX sols à l'aigle au millésime 1611.

Malgré les roses qui ponctuent la légende du revers et qui ont induit en erreur certains auteurs qui ont voulu y voir la marque de Nicolas Briot, cette pièce n'a pas été gravée par celui-ci ni frappée par son père Didier Briot. En effet, ce dernier avait été dépossédé de son bail en 1612 au profit de Nicolas Marteau, orfèvre de Charleville qui assumait ainsi en 1614 la double fonction de maître et de graveur de la Monnaie d'Arches-Charleville. C'est donc lui qui fut l'auteur de ce ducaton au millésime 1614.

5. Bail du 22 septembre 1607, cf. Charlet, Kind 2015 et 2016a-b.

En ce qui concerne les monnaies 3 et 4

Il s'agit de pièces de XXX sols d'argent qui correspondent à 2/3 de thaler allemand. Les pièces allemandes et hollandaises voisines et contemporaines montrent habituellement la valeur de 28 sols.

Ces pièces ne sont pas rares. Frappées en grand nombre pour circuler dans l'Empire et aux Pays-Bas espagnols, ainsi qu'en Lorraine, elles circulèrent aussi en France malgré l'opposition du roi. Ce phénomène contraire à la volonté royale entraîna leur décri en décembre 1614 ; elles sont dessinées en annexe de l'ordonnance qui prononce leur décri avec interdiction de circuler en France. On connaît des divisions (très rares) de XV sols et de X sols.

Pièce de XXX sols au millésime 1614

D/ ✹ CAROLVS • DVX • NIVERNENSIS • ET • RETHELENSIS.
Dans un grènetis, un aigle couronné portant en cœur un soleil dans un petit écusson avec, au-dessous de l'aigle, XXX (la valeur = 30 sols) et 1614. La couronne de l'aigle coupe le grènetis.

R/ DEI ✹ GRATIA ✹ PRINCEPS ✹ ARCHENSIS ✹.
Dans un grènetis, écu orné écartelé aux armes de Gonzague-Mantoue, Alençon, Bourgogne et Clèves, portant en cœur les armes de Saxe dans un petit écusson. L'écu est surmonté d'une couronne ducale coupant le grènetis et sous laquelle est inscrit en grec OLVMPOS. Dans la couronne est représenté le Mont Olympe au sommet duquel un petit autel coupe la légende FIDES.
Maître de la Monnaie et graveur : Nicolas Marteau.

Pièce de XXX sols au millésime 1611

D/ CAROLVS • GONZAGA • DVX • NIVERN • ET • RHET.
Dans un grènetis, un aigle couronné portant en cœur un soleil dans un petit écusson avec, au-dessous de l'aigle, XXX (la valeur = 30 sols) et 1611. La couronne de l'aigle coupe le grènetis.

R/ SVPREMVS ✹ PRINCEPS ✹ ARCHENSIS ✹.
Dans un grènetis, écu orné écartelé aux armes de Gonzague-Mantoue, Alençon, Bourgogne et Clèves, portant en cœur les armes de La Mark dans un petit écusson. L'écu est surmonté d'une couronne ducale coupant le grènetis et sous laquelle est inscrit en grec OLVMPOS. Dans la couronne est représenté le Mont Olympe au sommet duquel un petit autel coupe la légende FIDES.

Ici, les roses appartiennent bien aux Briot. En effet, la pièce a été gravée par Nicolas Briot et frappée par son père Didier alors Maître d'Arches depuis septembre 1607.

Les deux exemplaires, 1614 et 1611, de cette pièce de XXX sols qui figuraient dans la collection royale sont parfaitement conservés et ne montrent aucune trace de circulation : c'est logique si l'on admet qu'ils furent choisis pour être donnés au roi. Toutefois, malgré leur belle qualité, ils n'ont pas celle de deux ducatons précités, ceux-ci étant très certainement des épreuves.

On peut penser que ces deux pièces de XXX sols furent présentés au roi par Charles de Gonzague en même temps que les deux ducatons, c'est-à-dire en 1611 et en 1614.

En ce qui concerne la monnaie 5

Cette monnaie est un quart d'écu d'argent imité de celui d'Henri IV. Elle est très rare et a peu circulé ; elle n'est pas comprise dans le décri de 1614 et elle ne figure pas dans les Tarifs Verdussen.

Sa fabrication a débuté en 1608, un exemplaire à ce millésime ayant été retrouvé récemment : cette pièce est donc une des premières monnaies d'Arches-Charleville gravées par Nicolas Briot et frappées par Didier Briot son père en exécution du bail accordé par Charles de Gonzague le 22 septembre 1607.

Sur cette pièce, les deux mentions II et II signifiant la valeur, qui accostent l'écusson aux armes du roi sur la pièce française ont été remplacées ici par deux aigles couronnés.

D/ ✽ CAROLVS • GONZAGA • D • NIVERN • ET • RETH. Croix fleurdelisée.

B/ SVP • PRINCEPS • ARCHENSIS • 1609.

Dans un grènetis, écu écartelé aux armes de Gonzague-Mantoue, Alençon, Bourgogne et Clèves portant en cœur les armes de La Mark dans un petit écusson. L'écu, qui est accosté de deux aigles couronnés, est surmonté d'une couronne ducale coupant le grènetis et sous laquelle est écrit en grec OLVMPOS. Dans la couronne est représenté le Mont Olympe au sommet duquel un petit autel coupe la légende FIDES.

Cette monnaie fut très certainement remise au roi, soit avec la double pistole et la demi-pistole au millésime 1608, soit avec le ducaton et la pièce de XXX sols à l'aigle de 1611.

La présente communication est la sixième consacrée depuis 2015 aux rares monnaies d'or et d'argent de la principauté d'Arches-Charleville au XVIIe siècle, parmi lesquelles six monnaies d'or et cinq monnaies d'argent conservées au Cabinet des médailles en provenance de l'ancienne collection royale. Pour cette principauté, il nous reste encore à présenter quatre monnaies d'argent de l'ancienne collection royale qui feront l'objet de trois prochaines communications.

L'ensemble de ces travaux, ajoutés au texte du catalogue de l'exposition internationale de Mantoue en 1995, à laquelle le Cabinet des médailles avait participé, est directement lié à la rédaction en cours du catalogue des monnaies d'Arches-Charleville conservées au DMMA de la BnF ainsi qu'au Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières.

Bibliographie

CHARLET, KIND 2015 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Trois exceptionnelles monnaies d'or ardennaises du Cabinet des médailles (1608 et 1614), *BSFN*, février 2015, p. 46-53.

CHARLET, KIND 2016a : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Deux pistoles d'or inédites d'Arches-Charleville (1610-1614) découvertes dans les documents d'archives, *BSFN*, septembre 2016, p. 266-267.

CHARLET, KIND 2016b : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Quatre rarissimes monnaies d'or d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF, *BSFN*, octobre 2016, p. 300-307.

HEROARD 1989 : M. FOISIL (dir.), *Journal de Jean Heroard, médecin de Louis XIII*, 2 vol., Paris, 1989.

MANTOUE 1995 : Chr. CHARLET, « *Monete dei Gonzaga coniate a Charleville* », catalogue de l'exposition I *Gonzaga, Moneta, Arte, Storia* à Mantoue, Palais du Té (1995), Milan, 1995, p. 292-298.

POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862, tome III, 1862.

Jérôme JAMBU*

Pourquoi le louis d'or « de Flandre » n'a pas été créé

Fruit d'une enquête minutieuse sur la circulation monétaire dans les « pays nouvellement conquis » et « les pays conquis et reconquis », le célèbre édit de Chambord donné au mois de septembre 1685 offrait au nord du royaume une espèce particulière[1], propre à cet espace, en créant le fameux écu d'argent « de Flandre » et ses divisions, autrement appelé « bourgogne », « bourguignonne » ou « carambole »[2]. L'histoire et la numismatique de ces espèces ont été considérablement renouvelées depuis les travaux de Pierre Prieur[3], surtout au cours des dernières années sous l'impulsion de quelques-uns d'entre nous[4]. On a notamment établi, dans un article à venir, que la pièce avait en partie été pensée pour régler le problème de la solde des troupes jusqu'alors payée en réaux d'argent espagnols[5]. Une question est pourtant restée sans réponse ou, plus précisément, n'a jamais été posée : pourquoi n'existe-t-il pas de louis d'or « de Flandre » ? Pourquoi l'édit de Chambord ne les a-t-il pas créés, faisant ainsi de la série « de Flandre » une série incomplète, consacrée au seul métal blanc ?

On trouve dans la lecture de l'édit une réponse en filigrane : comme il s'agissait avant tout de décrier et de transformer les réaux d'Espagne, seul l'argent semblait concerné. Mais comme les décisions de 1685 avaient vocation à compléter le décri des monnaies étrangères décidé en 1679 et demeuré en suspens dans le nord[6], de l'or pouvait tout aussi bien parvenir aux changeurs nouvellement installés, notamment dans les villes de Dunkerque, Ypres, Lille, Tournai, Valenciennes et Maubeuge[7], et à l'atelier monétaire qui serait finalement ouvert à Lille après que l'on eut songé à Tournai.

La question de la création d'un louis d'or « de Flandre » aligné sur les pièces d'argent fut donc posée, comme nous l'enseigne un court mémoire inédit[8], malheureusement non daté mais établi avec certitude dans le courant du premier semestre de l'année 1686. De la main de l'un des huit présidents de la Cour des monnaies, Claude Hourlier (1676-1700)[9], et adressé au contrôleur général des Finances, Claude Le Peletier (1683-1689)[10], il nous explique pourquoi, bien qu'elle fût demandée par quelques-uns, cette espèce ne fut jamais créée (cf. annexe, reproduction du mémoire *in extenso*).

* Conservateur, département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France / CNRS, UMR 8529 - IRHiS ; jerome.jambu@bnf.fr

1. *Edict portant établissement d'un Hostel des monnoyes en la ville de Lisle et règlement pour les espèces qui auront cours dans les provinces et villes conquises par Sa Majesté aux Païs-Bas*. Chambord, septembre 1685. CAEF, MP, ms 4° 180. Publié une première fois dans Théry 1933.
2. Charlet *et al.* 2013 ; Charlet 2015 ; Petit 2016.
3. Prieur 1947.
4. Voir bibliographie.
5. Jambu 2017.
6. Croquez 1912, p. 278-279 et p.-j., p. 75-78 ; Prieur 1948, p. 59-60.
7. Cf. *Arrest du Conseil d'État du roy qui ordonne (...) qu'il sera estably une Monnoye à Tournay*, Versailles, 28 juillet 1685. CAEF, MP, ms 4° 91. Analysé pour la première fois dans Jambu 2017.
8. AN, G^7 1391, pièce 202.
9. Il sera plus tard premier président. Abot de Bazinghen 1764, II, p. 518-520.
10. Bayard *et al.* 2000, p. 95-98.

On apprend tout d'abord que la proposition avait été remontée au contrôleur général par l'intendant de police, justice et finance de Flandre, Dreux Louis Dugué de Bagnols. En poste depuis 1684, c'est lui qui eut « à tenir la main » dans l'exécution de la réforme des monnaies d'argent décidée en 1685. Il n'avait cependant pas eu l'initiative de la requête, se contentant de relayer une demande qui émanait en fait du milieu des marchands et négociants lillois, par ailleurs largement représentés au Magistrat, au nombre desquels on comptait les puissants Taviel. Ceux-ci rejoignaient en cela les commis installés à la nouvelle Monnaie de Lille, Louis Euldres et Jean Simon, travaillant pour le compte de Pierre Rousseau, régisseur général des Monnaies du royaume depuis 1683[11]. On comprend leur démarche : les premiers voulaient éviter que l'or, toujours trop rare, ne sorte de la province pour les besoins de leur commerce ; les seconds avaient tout intérêt à ce que l'atelier fonctionne à plein pour amortir leur investissement et à créer une nouvelle espèce qui pourrait leur procurer quelque bénéfice.

Pourtant, le président Hourlier s'y opposa, avançant plusieurs arguments. D'abord l'argument juridique. En effet, l'édit établissant un atelier monétaire n'avait créé que des pièces d'argent et pas de pièces d'or. Pour modifier ou compléter la série, un arrêt du Conseil du roi en commandement pouvait suffire. Mais comme il s'agissait là d'un peu plus que cela, c'est-à-dire d'une création de numéraire avec une taille et un titre différents de ceux habituellement pratiqués si l'on voulait aligner le nouveau louis sur le nouvel écu, un tel arrêt n'était pas suffisant : il aurait fallu un nouvel édit. Or les édits étant par définition perpétuels et irrévocables, il aurait été malvenu d'en publier un nouveau sur la même matière dans un laps de temps si court.

Ensuite l'argument économique. Hourlier rappelait que le commerce en Flandre et alentours se faisait essentiellement en argent plutôt qu'en or. On a pu en effet démontrer que le métal blanc avait largement la préférence[12]. Cependant, le nord n'était pas indifférent à l'or qui représentait numériquement environ 10 % des encaisses. Mais cela permettait au président de la Cour des monnaies d'user d'un discours purement mercantiliste qui utilisait le ressort de la hantise que le métal puisse passer les frontières et fuir le royaume.

Enfin, l'argument technique. Hourlier, qui avait consulté, estimait qu'il était difficile à un graveur, fut-il habile, de réaliser pour un petit module un écu « de Flandre » écartelé de « nouvelle et antienne Bourgogne » comme celui qui avait été finalement retenu[13]. Christian Charlet a bien montré que des graveurs particuliers eurent effectivement quelque difficulté à représenter des motifs complexes sur de petits espaces[14] et a particulièrement pointé la maladresse d'un graveur lillois à manipuler de petits caractères[15]. On est cependant circonspect face à cette allégation du président de la Cour des monnaies puisque la série des pièces d'argent « de Flandre » comptait de petites monnaies divisionnaires sur lesquelles les armes écartelées étaient bien représentées – les huitièmes et seizièmes d'écus approchant les modules des louis et demis louis.

11. Charlet 2014.
12. Jambu 2014 ; 2017.
13. Charlet *et al.* 2013.
14. Par exemple à Pau sur les espèces de la 2e réformation.
15. Charlet, Charlet 2013, p. 171.

On comprend cependant, d'une annotation ajoutée en fin de mémoire (« Il y a cinq cent marcs de pièces de Flandres au change de Paris qui valent les treize mil francs d'or qui sont au change de Lisle »), que la raison essentielle de son refus était de débarrasser Paris d'espèces qui ne devaient pas y circuler mais que des particuliers en contact avec le nord du royaume venaient y changer contre de traditionnels « louis blancs », de meilleure qualité intrinsèque et préférés, tout en fournisant la capitale en or. En effet, le change de la Monnaie de Paris se trouvait alors embarrassé de 500 marcs – plus de 122 kg – d'écus « de Flandre ». Cette masse serait heureusement échangée contre les 13 000 livres en or justement disponibles à la Monnaie de Lille – l'équivalent de près de 1 200 louis d'or du royaume. Pierre Rousseau était invité à réaliser l'opération, avec l'autorisation spéciale du contrôleur général des Finances car, légalement, toute matière précieuse entrée au change d'un atelier monétaire devait obligatoirement en sortir transformée en monnaies « au coin du roi ». Le régisseur général des Monnaies était en fait très intéressé par cette manipulation au sein de l'atelier parisien, qu'il dirigeait pratiquement en propre, par l'intermédiaire de Melchior Villain. Et l'on ferait désormais ainsi puisqu'il arrivait « de jour en jour » de ces pièces mal-aimées à la Monnaie de Paris.

La Cour des monnaies semble donc avoir obtenu gain de cause puisque le louis d'or « de Flandre » ne fut pas créé et l'on pourrait penser que l'institution, contrairement à ce qui est souvent écrit, pouvait encore peser de tout son poids. Nous ne sommes cependant pas dupes : c'est le contrôle général des Finances qui décidait ou plutôt, par son entremise, le roi. Or ayant trouvé une solution à la solde des troupes en argent, il n'est pas malaisé de comprendre que le pouvoir souhaitait récupérer l'or de la province et le rapatrier près de Versailles afin de l'utiliser à d'autres fins, et la Cour des monnaies lui offrait là de bons arguments... L'influence de Rousseau dans cette décision (*ses* monnayeurs à Paris ont été consultés par Hourlier) semble évidente. Mieux valait qu'il profite directement des bénéfices de la frappe de l'or, plutôt que ses commis à Lille.

Mais les problèmes liés au coût et à la sécurité de ces incessants transports de fonds se posèrent rapidement. L'affaire du « lingot d'or » perdu en chemin au mois d'août 1686 par « messire de Rochefontaine » et relatée par Pierre Prieur en témoigne[16]. Surtout, l'absence de frappe d'or dans la province ne pouvait en réalité qu'inciter le métal jaune à en sortir, faute de change *or contre or*, ce que préféraient toujours les particuliers et qui était une règle coutumière établie. La Monnaie de Lille fut donc autorisée l'année suivante à frapper des louis d'or. Mais, contre la logique de monnayage particulier entamée en 1685, le louis frappé à Lille ne le fut pas aux caractéristiques de monnaies « de Flandres » : il s'agissait tout simplement du louis d'or traditionnel comme on en frappait dans le royaume depuis 1640 et, à cette époque, au type du louis dit « à la perruque »[17]. Ainsi, le 5 juillet 1687, autorisation fut donnée à la Monnaie lilloise de « convertir » les matières d'or qu'elle recevait au change en louis d'or, doubles et demis[18]. Les premières délivrances eurent lieu le 23 juillet.

16. Prieur 1948, p. 70-71.
17. Duplessy n° 1432 ; Gadoury n° 249.
18. *Arrest qui ordonne que les espèces et matières qui seront portées au change de la Monoye de Lille seront converties en louis d'or, doubles et demys*. Paris, 5 juillet 1687. CAEF, Monnaie de Paris, ms. 4° 180.

Contrairement à ce que certains ouvrages avancent, aucun louis ne fut donc frappé à Lille en 1686[19]. Cette première fabrication de 3 649 pièces, pesant 100 marcs 5 onces et 12 deniers, est notée comme ayant eu lieu suivant l'ordre de « Monseigneur de Bagnols[20] », ce qui souligne la commande extraordinaire et express du pouvoir royal. Dans la boîte de l'année 1687 du travail de Jean Simon, ouverte le 26 janvier 1688 à Paris, on trouva 38 louis d'or[21]. Ils avaient été fabriqués en cinq délivrances, dont la dernière eut lieu le 31 décembre. Cela correspondait à une production de 453 marcs d'or en six mois, soit près de 111 kg faisant 16 425 louis ; la Flandre voyait donc bien l'or circuler…

Annexe

Mémoire du président Hourlier adressé au contrôleur général des Finances Le Peletier sur la proposition de convertir en louis l'or décrié à Lille, non daté (AN, G^7 1391, pièce 202).

> « Avis de nous, Claude Hourlier, conseiller du roy en ses conseils, président et commissaire général en la Cour des monnoyes.
> La proposition faicte à monsieur de Bagnolles par les marchands de Lisle ou par le maître de la Monnoye de convertir en louis, l'or que le nouveau tarif a attiré en cette Monnoye est contre la disposition, de l'édit du mois de septembre 1685 qui porte que l'on y fabriquera que les espèces d'argent qui seront ordonnées par Sa Majesté. Cette conversion ne seroit point de grande utilité pour le commerce qui s'est toujours beaucoup faict en Flandres plus par argent que par or. Le peu que l'on y fabriqueroit en espèces d'or n'y resteroit pas longtemps et feroit sortir de France ce que le décry des légères feroit entrer dans les changes. D'ailleurs cette nouvelle fabriquation ne se pourroit point faire en exécution de l'édit qui a faict l'establissement de cette Monnoye. Il faudroit une nouvelle permission en arrest du Conseil qui ne pourroit point diminuer le titre de l'or par proportion aux espèces d'argent de Flandres. Cependant il y aurait quelque nécessité, sy on faisoit la conversion proposée, de la rendre en quelque sorte conforme à celle des espèces fabriquées en exécution de l'édit, du moins d'écarteler de la nouvelle et antienne Bourgogne, de mettre un cordonnet sur la tranche et circonférence de la pièce ; ce ne seroit pas une grande difficulté d'envoier les poinçons et les machines nécessaires pour l'exécution du travail ; mais ceux qui ont faict quelque observation auparavant la décision d'écarteler et partager l'écusson en trouvent beaucoup dans cette nouvelle fabriquation. Ils entrent dans différentes réflexions ; et les monnoieurs et ceux qui en sont instruits du commerce ne jugent point que le prix qui est entré dans le change doive etre converty, se persuadant qu'il ne sera pas plustost fabriqué qu'il sortira du royaume.
> Ainsy il parroist plus convenable de faire venir du change de Lisle les espèces d'or [qui] y sont entrées par le décry et pour remettre le fond y envoier les espèces de Flandres qui sont entrées dans celuy de Paris. Et comme rien ne peut sortir des changes des

19. Droulers 2012, p. 253 ; Gadoury 2012, p. 249, etc. Erreur initiale provenant probablement d'une confusion dans la lecture des tableaux de fabrication de Prieur 1948.
20. AN, Z^{1b} 880 (Lille, 1687-1749).
21. AN, Z^{1b} 319 (Lille, 1686-1723) et AN, Z^{1b} 880 (Lille, 1687-1749).

hostels des monnoyes et que toutes les matières doivent estre fondues pour y estre converties en espèces aux coings et armes de Sa Majesté, il faut l'ordre de Monseigneur le contrôleur général au sieur Rousseau, commis à la Régie générale des monnoyes, d'envoier ces mesmes espèces de Flandres et faire venir les espèces d'or qui sont à Lisle. Cet ordre fera à la Chambre des Comptes une descharge suffisante au commis de la Régie.
Hourlier.
[*Nota bene*] Il y a cinq cent marcs de pièces de Flandres au change de Paris qui valent les treize mil francs[22] d'or qui sont au change de Lisle. Il y en vient de jour en jour. »

Bibliographie

Abot de Bazinghen 1764 : M. Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies et de la jurisdiction de la cour des monnoies en forme de dictionnaire*, Paris, 1764.

Bayard *et al.* 2000 : Fr. Bayard, J. Felix, Ph. Hamon, *Dictionnaire des surintendants et des contrôleurs généraux des finances du XVIe siècle à la Révolution française de 1789*, Paris, 2000.

Charlet 2014 : Chr. Charlet, Le monnayage de Louis XIV spécifique à la Flandre française (1685-1705), Catalogue raisonnée des espèces frappées, *Revue du Nord*, 406, juillet-septembre 2014, p. 527-572.

Charlet 2015 : Chr. Charlet, La carambole. Quand un fruit de l'Inde donna son nom à une monnaie des Flandres, *Revue de numismatique asiatique*, 14, 2015, p. 7-14.

Charlet, Charlet 2013 : Chr. Charlet, O. Charlet, Les différents de la Monnaie de Lille en 1686 : double L et L couronné, *BSFN*, juin 2013, p. 167-172.

Charlet *et al.* 2013 : Chr. Charlet, A. Clairand, J. Jambu, à l'origine de l'écu « de Flandres » : du projet aux premières émissions lilloises (juillet 1685-1686), *BSFN*, juin 2013, p. 157-167.

Croquez 1912 : A. Croquez, *La Flandre wallonne et le pays de l'intendance de Lille sous Louis XIV*, Paris, 1912.

Droulers 2012 : Fr. Droulers, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793)*, Paris, 2012 (5e éd.).

Duplessy 1989 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793). Tome II. François Ier-Louis XVI*, Paris, 1989.

Gadoury 2012 : Fr. Pastrone (éd.), *Monnaies royales françaises. 1610-1792*, Monte-Carlo, 2012.

Jambu 2014 : J. Jambu, La circulation monétaire en Flandre wallonne au lendemain de sa conquête par Louis XIV, *Revue du Nord*, 406, juillet-septembre 2014, p. 499-526.

Jambu 2017 : J. Jambu, Consulter, proposer, décider : le processus d'élaboration d'une réforme des monnaies en pays frontalier (Flandre, 1685), à paraître (2017).

Jambu, Oliveira 2014 : J. Jambu, M. de Oliveira (dir.), *La monnaie en Flandre et dans le Nord, XVIIe-XIXe siècle*, (*Revue du nord* 406), Lille, 2014.

Petit 2016 : P. Petit, Des écus « de Flandre » aux « caramboles ». Circulation et dénomination d'une pièce française dans les Pays-Bas méridionaux (1690-1810), *RN*, 2016, p. 525-552.

Prieur 1948 : P. Prieur, La fabrication des écus caramboles et la Monnaie de Lille sous le règne de Louis XIV, *RN*, 1947-1948, p. 57-117.

Thery 1933 : L. Thery, Mélanges et documents. Ouverture de la Monnaie de Lille en 1685, *RN*, 1933, p. 107-110.

22. Ou livres.

François JOYAUX*

Les monnaies d'Extrême-Orient dans les collections numismatiques de la Bibliothèque de Versailles (1re partie)

La Bibliothèque municipale de Versailles possède dans ses fonds patrimoniaux de très importantes collections numismatiques, entrées par voie de dons, aux XIXe et XXe siècles. Le nombre de monnaies de ces collections était estimé à environ 25 000 en 1980, selon un rapport de M. Bompaire, alors stagiaire à cette bibliothèque, et aujourd'hui directeur d'étude à l'École Pratique des Hautes Études[1]. Pour une très grande part, ces monnaies proviennent d'un don Angelot de 1869 qui comptait à lui seul de 15 000 à 18 000 monnaies. S'y ajoutèrent par la suite de nombreux autres dons importants, notamment le don Filliette en 1890.

En 2015, Marc Bompaire terminait un article sur « La formation de la collection numismatique de la Bibliothèque municipale de Versailles », écrit à l'occasion des Journées de la Société Française de Numismatique tenues à la Bibliothèque municipale de Versailles, par ces mots :

> « Enfin, la troisième collection qui forme l'ossature des collections numismatiques de Versailles y est entrée en 1947 : il s'agit des 8 542 pièces d'Extrême-Orient (dont 42 en or et 377 en argent) données par M. et Mme Briollet et dont l'étude et l'inventaire pourraient être une heureuse conséquence de ces Journées numismatiques »[2].

À la suite de ces Journées, nous nous sommes limité, dans un premier temps, à préciser l'origine et l'importance de cette partie extrême-orientale des collections et à dresser un inventaire succinct des amulettes, jusqu'ici dispersées dans les différentes parties de celles-ci.

Monnaies et amulettes d'Extrême-Orient des collections Angelot et Filliette

À l'origine de ces collections, se trouve celle de Victor-Firmin Angelot (1806-1878). Celui-ci avait entrepris de constituer une collection aussi universelle que possible. Il avait commencé à réunir des monnaies à partir de 1831 par prélèvement dans la circulation des pays qu'il visitait, puis à partir de 1838 par des achats[3]. Certains de ceux-ci furent effectués chez Rollin, marchand de médailles, monnaies et antiquités au Palais royal, au milieu du XIXe siècle. Il fit don de sa collection à la Bibliothèque de Versailles en 1869.

Après son entrée dans la Bibliothèque, la collection Angelot a fait l'objet de plusieurs déplacements, reclassements et ajouts, en particulier par Émile Filliette, lui aussi donateur de monnaies à la Bibliothèque de Versailles en 1890 et par Charles Le Hardelay, autre donateur, après la Guerre de 1914-1918. Depuis le transfert, en 1975, entre anciens médailliers et nouveau médaillier moderne, et rangement récent par M. André Ronde, de la Société française de numismatique, les monnaies d'Extrême-Orient provenant des collections Angelot et Filliette sont conservées dans les plateaux 172, 173, 178,

* Société de Numismatique Asiatique. numis.asia@orange.fr.

1. Bompaire 1980 ; 2015.
2. Bompaire 1995, p. 136.
3. Bompaire 2015, p. 133.

179 et 180 de ce dernier. Cela représente 512 monnaies[4] ; à ce nombre s'ajoutait 55 amulettes japonaises que nous avons transférées à la collection générale d'amulettes d'Extrême-Orient.

Emile Filliette, d'origine versaillaise, fit don d'une grande partie de ses collections (histoire naturelle, numismatique, livres) à la Bibliothèque municipale de Versailles en 1890. Sa collection numismatique se composait de 8 600 monnaies, dont un tiers de monnaies étrangères, et de 2 915 jetons et médailles[5]. En outre, il classa une grande partie de la collection Angelot entre 1886 et 1890, mais sans mêler les deux collections.

En revanche Le Hardelay fit don d'un nombre très restreint de monnaies, mais après 1918, reclassa les collections antérieures et prit le parti de les réunir[6].

Le dépouillement des catalogues manuscrits laissés par Angelot – catalogues de ses acquisitions et catalogues thématiques [7]– montre qu'il fit relativement peu d'acquisitions de monnaies d'Extrême-Orient. Il n'en acheta presqu'aucune entre 1831 et 1855, très rarement entre 1856 et 1859 ; ses achats devinrent nettement plus significatifs à partir de 1860. Peut-être faut-il y voir l'influence des évènements d'Extrême-Orient – seconde guerre de l'Opium, colonisation de la Cochinchine – qui attirèrent l'attention sur cette région et provoquèrent probablement l'arrivée en France de monnaies chinoises et annamites plus nombreuses. Mais au total, les acquisitions d'Angelot, en ce domaine, furent toujours assez restreintes et n'expliquent pas, à elles seules, loin de là, le nombre des monnaies et amulettes se trouvant au médaillier. C'est dire qu'une partie importante de celles-ci provient très probablement de la collection Filliette, en particulier les amulettes qui intéressaient particulièrement ce dernier, par ailleurs collectionneur de médailles religieuses.

D'accord avec le conservateur-en-chef, M. Christophe Thomet, nous avons pris le parti de réunir dans une collection particulière toutes les amulettes d'Extrême-Orient qui, jusqu'en 2015, étaient réparties de façon anarchique dans les diverses collections extrême-orientales de la Bibliothèques. À cette fin, nous avons retiré des plateaux 172, 178 et 179, cinquante-cinq amulettes japonaises (plus une, annamite).

En son état actuel, cette collection Angelot-Filliette, pour l'Extrême-Orient, se présente de la façon suivante :

- Plateau 172 : 134 monnaies de Chine ;
- Plateau 173 : 121 monnaies de Chine, Japon et Annam ;
- Plateau 178 : 79 monnaies du Japon ;
- Plateau 179 : 25 monnaies du Laos, 101 du Siam, Cambodge, Indochine, Tibet, Hong-Kong, plus une médaille (Exposition de Hanoï) ;
- Plateau 180 : 45 jetons de porcelaine du Siam et 6 monnaies diverses.

4. On notera que Bompaire 1980, p. 18, indique que les monnaies « de la collection Briollet (elles sont accompagnées d'étiquettes descriptives) sont réparties entre le coffre, des vitrines particulières et les médailliers (tiroirs 178 à 180) ». Cela nous paraît être une erreur, car la collection Briollet de monnaies asiatiques est entrée à la Bibliothèque en 1947, alors que les étiquettes accompagnant ces monnaies sont celles qui ont été rédigées par Le Hardelay entre 1918 et 1928. Il s'agit plutôt des monnaies d'Extrême-Orient de la collection Angelot. Rappelons en outre que, selon le même rapport, la collection Briollet comptait 8 542 monnaies, ce qui ne peut pas correspondre à deux tiroirs du médaillier, même si certaines étaient au coffre ou dans des vitrines particulières.
5. Bompaire 1980, p. 8.
6. Bompaire 1980, p. 16.
7. 24 catalogues manuscrits M 142 à M 165 dont 5 volumes chronologiques d'acquisitions M 161 à M 165.

Nous n'avons pas considéré les monnaies de la Compagnie hollandaise des Indes orientales comme des monnaies d'Extrême-Orient.

(à suivre...)

Bibliographie

BOMPAIRE 1980 : M. BOMPAIRE, *La collection numismatique de la Bibliothèque municipale de Versailles. Historique et description sommaire*, Versailles, 1980, 40 p. dactyl.

BOMPAIRE 1995 : M. BOMPAIRE, La formation de la collection numismatique de la Bibliothèque municipale de Versailles, *BSFN*, juin 2015, p. 132-136.

CORRESPONDANCES

Daniel GRICOURT*

Aureus des quinquennales de Postume anciennement trouvé à Manerbe, près Lisieux (Calvados)

Dans le cadre du projet de la BnF de création d'une base de données en ligne répertoriant les trésors monétaires et les pièces d'or isolées mis au jour sur le territoire français (sous la direction de Mme Frédérique Duyrat), nos investigations nous ont conduit à reconnaître une intéressante découverte qui paraît avoir échappé aux inventaires spécialisés parus depuis le début des années 1980. Elle se rapporte à une communication, brève mais des plus explicites, sous le titre *Médaille romaine,* publiée en 1862 par l'historien et archéologue normand A. de Caumont (1801-1873) dans le 4e tome de sa *Statistique monumentale du Calvados*, au terme d'une notice consacrée à la paroisse de Manerbe. Nous la reproduisons *in extenso* :

> « Un cultivateur de Manerbe m'apporta à Caen, il y a vingt ans, une magnifique médaille d'or, trouvée, en labourant un champ, sur le territoire de Manerbe, et me demanda quel en était le prix. Cette médaille était si fraîche qu'elle semblait sortir du coin ; elle portait au revers l'inscription : QUINQUENNALES POSTUMII. Prévoyant qu'elle devait valoir plus que le poids, et voulant avoir recours à l'ouvrage de Mionnet pour faire une réponse précise, j'engageai la personne à revenir dans quelques jours ; mais je ne l'ai pas revue. Je le regrette d'autant plus pour elle, qu'elle aura vendu peut-être pour 25 ou 30 fr., cette pièce qui est cotée 90 fr. dans l'ouvrage de Mionnet »[1].

L'auteur fournit à propos de cette monnaie précieuse, recueillie selon toute apparence de manière isolée au début des années 1840, un nombre suffisant de précisions pour permettre d'en proposer l'identification exacte. Il s'agit d'un *aureus* de l'empereur Postume frappée pour la célébration de ses *quinquennalia* au commencement de 264. L'importante émission de numéraire festif concernée comporte dans les ouvrages de

* Chargé de recherche au Centre d'étude et de publication des trouvailles monétaires, département des Monnaies, Médailles et Antiques ; daniel.gricourt@bnf.fr.

1. DE CAUMONT 1862, p. 466.

référence de B. Schulte et de S. Sondermann 6 types monétaires[2], auxquels il convient probablement d'ajouter celui dont nous avons préjugé l'existence à partir d'une imitation d'antoninien exceptionnelle[3]. Parmi eux figure le revers à la légende écourtée et erronée retranscrite par A. de Caumont et qui doit en fait être lue QVINQVENNALES POSTVMI AVG. Les *aurei* et deniers de billon sur lesquels elle apparaît l'associent à une représentation de *Victoria* debout à droite, le pied gauche reposant sur un tas de pierres, maintenant sur sa cuisse gauche un bouclier sur lequel elle inscrit de la dextre VOT / X ou, plus simplement, X.

C'est ce que confirme du reste la mention que fait l'auteur à l'ouvrage de référence de Mionnet. A. de Caumont nous informe que la pièce y est cotée 90 fr., sans doute une méprise puisque l'illustre numismate ne fournit aucune évaluation de ce genre pour le numéraire de Postume[4]. En revanche, il donne bien une estimation de 80 fr. pour les monnaies d'or du type QVINQVENNALES POSTVMI AVG / VOT X montrant au droit le buste cuirassé vu de trois quarts en avant de Postume, tête casquée à gauche, assorti de la titulature POSTVMVS AVG[5]. On peut penser que l'aureus de Manerbe offrait cette variété, et non le modèle plus courant du buste nu tête laurée à droite de l'empereur accompagné de la légende POSTVMVS PIVS AVG, avec au revers QVINQVENNALES POSTVMI AVG / VOT X ou seulement X, que Th.-E. Mionnet cote 60 fr. Dans ce cas somme toute probable, la monnaie découverte vers 1840 correspond au type répertorié par B. Schulte sous le n° 90 et dont il ne connaît qu'un seul spécimen présentement conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (Bruxelles)[6].

Cet *aureus* ne figure ni dans le catalogue des monnaies d'or isolées de l'ouest de la Gaule et qui intègre la Basse-Normandie[7], ni dans l'inventaire semblable et beaucoup plus vaste consacré aux territoires de la Narbonnaise, de l'Aquitaine, de la Lyonnaise (dont fait partie l'actuelle Normandie), de la Belgique – Germanies ainsi que des Champs Décumates[8], pas plus que dans le supplément à ce dernier publié il y a peu et qui complète la liste publiée en appendice du corpus des trouvailles de pièces d'or romaines et byzantines précoces opérées en Grande-Bretagne et en Irlande[9]. Seul le répertoire de la *Carte archéologique de la Gaule* (*CAG*) pour le département du Calvados signale l'exemplaire, mais de façon laconique et trop succincte, sans même la mention du souverain intéressé[10].

2. Schulte 1983, p. 93-98, nos 78-96, pl. 6 à 8, et p. 123, n° Q9-Q9A, pl. 14 ; Sondermann 2010, p. 59-61, nos 6a9-6a11, p. 70-80, nos 6b1-6b.11, et p. 121, n° Q5. Les légendes de revers sont P M T P IMP V COS III P P (*aurei*), INDVLG PIA POSTVMI AVG (*aurei*), QVINQVENNALES POSTVMI AVG (*aurei* et deniers de billon), QVINQVENNALES AVG (quinaires d'or), VICTORIA AVG (*aurei*), HERCVLI DEVSONIENSI (*aurei*) et PROVIDENTIA AVG (deniers de billon).
3. Gricourt 2012, p. 29-31 et p. 34, fig. 1-1a, légende de revers VOTA•V • (sans doute antoniniens).
4. Il en est ainsi pour les trois éditions de son *opus*, les deux premières s'avérant datées de 1815 et 1827.
5. Mionnet 1847, II, p. 64 et note * développée à la p. 61.
6. Schulte 1983, p. 97, pl. 7 (ancienne collection Duchastel). On ne peut toutefois exclure le n° 89 qui offre la lecture X sur le bouclier que tient la Victoire, l'expérience numismatique de A. de Caumont ne lui permettant assurément pas de distinguer cette variante alors inconnue de Th.-E. Mionnet.
7. Voir Aubin 1984, p. 118-119, nos 197-206 pour le Calvados.
8. Cf. Callu, Loriot 1990, p. 291-293, nos 692-703 pour le Calvados.
9. Se reporter à Bland, Loriot 2010, p. 343, nos 85a-86 = Loriot 2013, p. 285, n° 137 pour le Calvados, et p. 286, n° 138 pour le Calvados ou la Manche.
10. Voir Delacampagne 1990, p. 41, n° 84.

Or l'importante découverte que constitue ce superbe *aureus* de Postume, à fleur de coin selon la relation qu'en fait A. de Caumont, ce qui indique qu'il n'a pas dû circuler, vient enrichir et compléter la carte des monnaies d'or des empereurs gallo-romains publiée en 1983 par J. Hiernard[11]. Elle s'inscrit dans le phénomène de « dispersion monétaire… assez continue » remarqué par l'auteur dans les territoires de la dissidence, avec un assez net regroupement en Armorique notamment qui « a pu être l'objet des soins attentifs des usurpateurs pour l'organisation de leur défense contre les invasions maritimes »[12]. La récupération d'une production aussi caractérisée et peu commune que celle de type QVINQVENNALES POSTVMI AVG à Manerbe[13], au nord de la ville antique de Lisieux attestée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Noviomagus*[14] (*Lexoviorum*) et située en retrait de la mer, en plein centre du pays d'Auge, à environ 28 km du littoral de la Manche potentiellement menacé par les incursions de pirates francs et saxons[15], ne dément pas cette fine observation.

Bibliographie

Aubin 1984 : G. Aubin, L'or romain dans l'ouest de la Gaule : circulation et stagnation, *Revue archéologique de l'Ouest*, 1, 1984, p. 89-119.

Bland, Loriot 2010 : R. Bland, X. Loriot, *Roman and Early Byzantine Gold Coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds from Gaul*, (Royal Numismatic Society, Special Publication, 46), London, 2010.

Callu, Loriot 1990 : J.-P. Callu, X. Loriot, *L'or monnayé II. La dispersion des* aurei *en Gaule romaine sous l'Empire*, (Cahiers Ernest-Babelon, 3), Juan-les-Pins, 1990.

Chevallier *et al.* 1975 : R. Chevallier (éd.), avec la collaboration de nombreux auteurs, *TABVLA IMPERII ROMANI. LVTETIA – ATVATVCA – VLPIA NOVIOMAGVS*, Paris, 1975.

Cottin 1957 : Fr. Cottin, *Noviomagus Lexiovorum* des temps les plus lointains à la fin de l'occupation romaine, *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, LIII, 1955-1956 [1957], p. 169-196.

De Caumont 1862 : A. De Caumont, *Statistique monumentale du Calvados. Tome IV. Arrondissement de Pont-l'Évêque*, Caen / Paris, 1862.

Delacampagne 1990 : Fl. Delacampagne, *Carte archéologique de la Gaule. Le Calvados. 14*, Paris, 1990.

Detalle 2002 : M.-P. Detalle, *La piraterie en Europe du Nord-Ouest à l'époque romaine*, (BAR International Series S1086), Oxford, 2002.

11. Hiernard 1983, p. 82, fig. 1.
12. Hiernard 1983, p. 83-84 et note 15.
13. Où un culte particulier à la déesse Minerve / *Minerva* y aurait été voué, selon plusieurs indices avancés par P. Lajoye, à commencer par le toponyme même de Manerbe qui dériverait de la variante *Menerva* par la forme normande **Manerba* dès la fin du xiie siècle : Lajoye 2005 ; 2012, p. 24.
14. Voir, entre autres, Chevallier *et al.* 1975, p. 114 ; Nègre 1990, p. 191, no 2992.
15. Comme l'écrit fort justement Fr. Cottin à propos de *Noviomagus* située au confluent de la Touques, de l'Orbiquet et du Cirieux, « les ports sur l'Océan et la Manche n'étaient pas placés en bordure de mer, mais de préférence à l'embouchure des cours d'eau et même assez profondément à l'intérieur. Cette situation avait de nombreux avantages. Ils étaient à l'abri des tempêtes. Ils étaient faciles à établir, à protéger et à défendre contre les pirates et les incursions guerrières… » (Cottin 1957, p. 177-178). Sur la piraterie apparemment préoccupante en Europe du Nord-Ouest sous le règne de Postume (260-269), d'après certains types et dépôts monétaires, se reporter en dernier lieu à l'essai de synthèse de Detalle 2002, p. 30-32 et 36-39.

GRICOURT 2012 : D. GRICOURT, VOTA V, *Sol* marchant à gauche : un nouveau type monétaire pour les quinquennales de Postume ?, *Cahiers numismatiques*, 192, juin 2012, p. 29-41.
HIERNARD 1983 : J. HIERNARD, Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain, *RBN*, CXXIX, 1983, p. 61-90.
LAJOYE 2005 : P. LAJOYE, Sainte Apolline à Manerbe (Calvados), *Bulletin de la Société de mythologie française*, 218, 1er trimestre 2005, p. 55.
LAJOYE 2012 : P. LAJOYE, *Religions et cultes à Lisieux (Normandie) dans l'Antiquité et au Moyen Âge (Ier avant J.-C. au VIIe après)*, 2e éd. revue et augmentée, Lisieux, 2012.
LORIOT 2013 : X. LORIOT, Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av.-491 apr. J.-C.), *TM*, XXV, 2011/2012 [2013], p. 257-339.
MIONNET 1847 : Th.-E. MIONNET, *De la rareté et du prix des médailles romaines ou recueil contenant les types rares et inédits des médailles d'or, d'argent et de bronze frappées pendant la durée de la République et de l'Empire romain.* I-II, 3e éd., Paris, 1847.
NÈGRE 1990 : E. NÈGRE, *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35.000 noms de lieux. I. Formations préceltiques, celtiques, romanes*, Genève, 1990.
SCHULTE 1983 : B. SCHULTE, *Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, (Typos IV), Aarau / Francfort-sur-le-Main / Salzbourg, 1983.
SONDERMANN 2010 : S. SONDERMANN, *Neue Aurei, Quinare und Abschläge der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Bonn, 2010.

Christophe ADAM, Éric VANDENBOSSCHE, Patrick MANTEAUX*

Des deniers frappés à Chappes sous Charles Martel (717-741)

Vers les années 1851-1852 fut découvert le trésor de Nice-Cimiez (Alpes-Maritimes), composé de 1914 deniers d'argent datant des VIe et VIIe siècles. Parmi ces monnaies se trouvaient sept deniers classés parmi les monnaies d'Arles présentant les inscriptions KAP/PAS réparties des deux côtés[1]. Ces sept deniers ont un diamètre approximatif de 10 mm et un poids variant entre 1 g et 1,45 g. L'auteur s'interrogeait pour savoir si KAP ne pourrait pas être une déformation de KAR et envisageait un rapprochement avec certaines monnaies de Charlemagne (768-814). En raison de l'inscription PAS, A. de Belfort cherchait quelques années plus tard à attribuer ces monnaies à l'évêque (de Clermont ?) Passencius[2] (*ca* 725-750). Enfin, G. Depeyrot donne prudemment ces monnaies à la région de Marseille[3], de nombreuses monnaies frappées dans cette cité figurant dans le trésor de Nice-Cimiez.

Comme pour les deniers aux inscriptions TRI/KAS, nous avons recensé depuis quelques années maintenant les différents exemplaires que nous avons pu rencontrer sur internet et en vente publique[4]. Nous avons retrouvé la trace de dix exemplaires,

* christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr ; eric.vandenbossche@orange.fr ; patrick.manteaux@aliceadsl.fr.

1. CHABOUILLET 1890, p. 32-33, nos 119-121.
2. BELFORT 1899, p. 274, nos 5966-5968.
3. DEPEYROT 2001, p. 155.
4. Numismatik Lanz München, Munich, Vente Ebay no 301769533700, 27-10-2015 ; Numismatik Lanz München, Munich, Auction 161, 07-12-2015, lot 558 ; Classical Numismatic Group, Londres, Auction 366, 13-01-2016, lot 991.

Figure 1 - Denier KAP/PAS (© Numismatik Lanz München, agrandissement x 1,5).

Figure 2 - Denier KAP/PAS (© Numismatik Lanz München ; agrandissement x 1,5).

Figure 3 - Denier TRI/KAS (© Numismatik Lanz München ; agrandissement x 1,5).

trois d'entre eux proviennent de l'Aube et trois autres de l'extrême sud-ouest de la Marne. Dans une précédente publication, nous avions attribué plusieurs monnaies à Chappes (Aube)[5], nous ne referons pas ici la démonstration de cette attribution, nous avons cependant de bonnes raisons de croire que ces monnaies aux inscriptions KAP/PAS y ont également été frappées. Dans une autre publication, nous nous interrogions à savoir s'il fallait voir dans les deniers aux inscriptions TRI/KAS la lecture du nom de l'atelier monétaire réparti sur les deux côtés de la monnaie ou s'il fallait chercher à identifier un monétaire dont le nom serait abrégé[6]. Ces deniers sont la réponse à notre question. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le nom de l'atelier monétaire est bien réparti des deux côtés de la monnaie : TRI/KAS pour *Tricas* (Troyes) et KAP/PAS pour *Cappas* (Chappes). Ces monnaies pourraient même être l'œuvre d'un seul et même graveur reproduisant sur chacune la même graphie en substituant la lettre C par un K. D'autres détails vont en ce sens comme la forme très caractéristique du A avec sa traverse triangulaire ou encore le S très étiré. Ce n'est pas la première fois qu'un rapprochement peut être effectué entre les ateliers de Troyes et de Chappes, nous avions déjà fait ce constat concernant des deniers au monogramme édiculaire autrefois attribués à Genillé[7]. Par analogie avec les deniers portant les inscriptions TRI/KAS nous proposons une datation entre l'an 736 et 751 soit à l'époque de Charles Martel (717-741) et de celle de Pépin le Bref (741-751) alors qu'il n'était pas encore roi des Francs.

5. Adam *et al.* 2016a, p. 36.
6. Adam *et al.* 2016b, p. 273.
7. Adam *et al.* 2016a, p. 35-36.

Bibliographie

ADAM *et al.* 2016a : Chr. ADAM, É. VANDENBOSSCHE, P. MANTEAUX, Des deniers de Genillé réattribués à Troyes et Chappes (Aube), *Cahiers numismatiques*, juin 2016, p. 35-38.

ADAM *et al.* 2016b : Chr. ADAM, É. VANDENBOSSCHE, P. MANTEAUX, Des deniers frappés à Troyes sous Charles Martel (717-741), *BSFN*, septembre 2016, p. 271-276.

BELFORT 1899 : A. DE BELFORT, *Description générale des monnaies Mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, Paris, 1899.

CHABOUILLET 1890 : A. CHABOUILLET, *Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens de la trouvaille des VIIe & VIIIe siècles de la trouvaille de Cimiez*, Paris, 1890.

DEPEYROT 2001 : G. DEPEYROT, *Le numéraire mérovingien, l'âge du denier*, Paris, 2001.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2017

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : Mmes et MM. S. Berger, M. Bompaire, Chr. Charlet, Fr. Dalesme-Neuwald, J.-P. Garnier, P.-O. Hochard, J. Jambu, N. Joniaux, Fr. Joyaux, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, R. Prot, L. Schmitt, A. Suspène, R. Wack.

Membres excusés : Mmes et MM. Fr. Boursier, Fr. Duyrat, G. Gautier, C. Grandjean, A. Hostein, L. Lariche, J.-Y. Le Dantec, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, A. Ronde, N. Verzéa, P. Villemur, Fr. Wojan.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de janvier 2017 (72-1) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

La candidature proposée lors de la séance de mars est soumise au vote. M. Franck Lagnitre est élu membre correspondant de la SFN à l'unanimité.

Candidatures

Une nouvelle candidature est ensuite présentée, celle de M. Peter Spufford, de Whittlesford (Grande-Bretagne), parrainée par Michel Amandry et Cécile Morrisson.

Annonces

Le président rappelle que les prochaines Journées numismatiques (JN) se tiendront à Perpignan (Pyrénées-Orientales), durant le week-end de Pentecôte, les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 juin prochains. Il précise à nouveau que le bulletin d'inscription et tous les renseignements utiles sont accessibles sur le site Internet de

la SFN. Il ajoute également que la SFN a négocié des prix avec l'Hôtel Ibis Perpignan Centre (renseignements sur le site).

Il annonce que les prochaines semaines seront riches en communications :

- dans le cadre des « Conférences Richelieu Colbert / 6e édition du cycle de conférences BnF-INHA », M. Jérôme Jambu (avec Mme Marine Jaouen) parlera de « L'épave de la *Jeanne-Élisabeth* et son trésor d'argent (1755) », le mardi 4 avril à 18h15, à l'Auditorium de la Galerie Colbert ;
- le jeudi 13 avril, Mme Sylvia Nieto-Pelletier prononcera une conférence dans le cadre de l'atelier MSH-CLV – « axe Monnaie et finances » : « Histoire des crises », intitulée « Interroger la notion de crise monétaire au second âge du Fer (IIIe-Ier s. av. n. è.). Le programme de cette journée thématique est disponible sur le site Internet de la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire ;
- le samedi 15 avril, M. Michel Amandry présentera à Bruxelles, à l'occasion de la parution des *Mélanges de numismatique et d'archéologie en mémoire de Marc Bar*, une conférence sur « La collection de bronzes provinciaux de Marc Bar » ;
- le jeudi 27 avril, dans le cadre de la réunion de l'équipe « Numismatique » du Centre Ernest Babelon – IRAMAT d'Orléans, à la Bibliothèque nationale de France, salle Richelieu 1, un atelier de travail avec huit communications se tiendra l'après-midi sur le thème « Monnaies fausses, analyses, techniques » ;
- du 25 au 28 mai se tiendra le colloque « La SÉNA en Avignon », organisé par la Société d'Études numismatiques et archéologiques et le Groupe numismatique du Comtat et de Provence (GNPC), dont le thème est cette année « Monnaies et monnayages en Avignon entre Provence et Papauté » ;
- du 3 au 14 juillet, la ville d'Antalya (Turquie) accueillera un « Monetary History and Numismatics Summer School », organisé par la Koç University et le Suna & İnan Kıraç Research Center for Mediterranean Civilization.

M. François Joyaux prend la parole pour lancer un appel à communications dans le cadre des Troisièmes Rencontres de Numismatique asiatique 2017 – colloque franco-portugais, qui aura pour thème les monnaies de l'empire portugais d'Asie (XVIe-XXe siècles) et qui se déroulera à Lisbonne fin novembre prochain.

Publications

Le président fait circuler les publications suivantes, reçues récemment :

- *Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry*, 211, décembre 2016 ;
- *L'Écho des Calètes*, 185, avril-juillet 2017 ;
- *Numismatisches NachrichtentBlatt*, 66-3, mars 2017 ;
- *Societa' Numismatica Italiana*, 69, Janvier 2017 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 2, mars 2017.

Communications

MM. Gilles Peigney et Richard Prot, René Wack, Christian Charlet et Jean-Yves Kind, Jérôme Jambu, et François Joyaux présentent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et les intervenants, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres auditeurs	2 €
Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005